

# Preuve de dépôt

**Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet SAS ERD'BIOGAZ sur la commune principale de l'AIOT Lieu-dit Domaine de Vadinseaux 55000 LONGEVILLE EN BARROIS.**

**La référence de votre dossier est A-3-0ANYKD3D et concerne une demande de type "une déclaration initiale"**

**Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.**

Votre dossier a été transmis le 15/09/2023 à 12h08 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

### Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**
- **Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.**
- **En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)**

## 2 - Déclarant

---

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **18552203400122**

Organisme : **Chambre d'Agriculture de la Meuse**

Fonction : **Conseillère énergie**

## Personne morale

N° SIRET **88456493100019**

Raison sociale **ERD'BIOGAZ**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

## Adresse en France

**LONGEVILLE-EN-BARROIS**

**Domaine de Vadinseaux**

**55000 LONGEVILLE EN BARROIS**

## Signataire

Qualité : **Directeur Général**

## Référent

Fonction : **Conseillère énergie**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **SAS ERD'BIOGAZ**

Description des activités :

**Il s'agit de compléter le dossier ICPE enregistrement d'une unité de méthanisation par une déclaration de stockage de biogaz sur site dans la commune de LONGEVILLE-EN-BARROIS (55000). Pour fonctionner à 220Nm<sup>3</sup>, la SAS ERD'BIOGAZ stockera un volume d'environ 8196m<sup>3</sup> de biogaz soit 9,9T de biogaz stocké sur site. Le volume de stockage de biogaz a été calculé à partir des données suivantes : \* les gazomètres des digesteurs (hors canalisation) offriront une capacité de stockage en biogaz de 4 182 m<sup>3</sup> (2 091 m<sup>3</sup> brut par digesteur). Ce type de gazomètre est le plus sécurisé en ce qui concerne la vulnérabilité de la membrane de stockage biogaz aux intempéries (vents très forts, tempêtes). Le système d'insufflation d'air est prévu entre les deux membranes pour maintenir la membrane supérieure tendue correctement et durablement. Toute coupure d'air est bouclée sur une alarme. \* l'ensemble du réseau de canalisation convoyant le gaz représente 14 m<sup>3</sup>. \* le gazomètre de la couverture du digestat brut représente 4000 m<sup>3</sup>.**

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **OUI**

## 4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

**Lieu-dit Domaine de Vadinseaux**

**55000 LONGEVILLE EN BARROIS**

X : 861313

Y : 6849936

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

## Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
4310	4310-2	Gaz inflammables catégorie 1 et 2.	Quantité susceptible d'être présente 9.9 t	DC	Le volume maximum de biogaz stocké étant d'environ 8196m3 (gazomètre, canalisation comprise), elle est concernée par la rubrique 4310-2. En effet, sur la base d'une masse volumique de méthane de 1,21 kg m3 (15°C, 1bar), ce sont 9,9 t qui peuvent être stoc

## 6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Les déchets et résidus issus de l'exploitation relève de la rubrique 2781 et sont présentés dans le dossier ICPE enregistrement.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

### Disposition en cas de sinistre

Précisez : **géomembrane de 400m3**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :  
**géomembrane de 400m3, plateforme de 32m2 pour faciliter l'accès des sapeurs-pompiers, 3 points d'eaux (réseaux public), 4 extincteurs, lagune des eaux usées de 8400m3**

### Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

### Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

### Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?  
**Non**

<b>Nom de l'autorisation ou de la déclaration</b>	<b>Date de dépôt</b>	<b>Organisme en charge de l'instruction</b>
2781	13/05/2020	service préfectoral
2781	25/06/2020	service préfectoral
2781	15/09/2023	service préfectoral

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)